

Les chères économies

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1065

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les chères économies

(pi) «Il faut bien couper quelque part!» C'est ainsi que Pierre Cevey, le chef du département vaudois de l'Instruction publique, a justifié devant le Grand Conseil la suppression des cours de français pour jeunes élèves étrangers. Economie: 300 000 francs. Si l'argument ne casse pas des barreaux de chaises, il faut bien reconnaître à son auteur une

prévu de s'associer à la pratique de guérisseurs traditionnels, tout en faisant bénéficier ces derniers de séances d'information sur la prévention de la maladie.

Bien sûr, c'est ici l'urgence d'une situation catastrophique qui commande; ce geste vers la reconnaissance d'un savoir n'est peut-être rien d'autre qu'un aveu d'impuissance, un acte de désespoir. Face à d'autres urgences médicales endémiques telles que la malaria, la tuberculose, la bilharziose, les services de santé locaux sont déjà débordés; que dire de leur dénuement face à la prise en charge thérapeutique conventionnelle, fort coûteuse, des malades du SIDA!

Je vois cependant dans ce projet, quelles qu'en soient les motivations, une manifestation d'ouverture et d'assouplissement à l'égard de thérapies qui méritent sans doute mieux que notre dédain. D'autres exemples sans doute existent de par le monde. On aimerait en connaître les résultats.

Je signale à ce propos le très intéressant dossier de *J'achète mieux* (novembre 1991) consacré aux «médecines différentes». J'y trouve l'annonce de la création, à Lausanne, d'une fondation (la fondation LING) qui propose de mener des «recherches comparatives concernant la médecine traditionnelle occidentale avec des méthodes d'autres cultures [...] et la mise en œuvre de soins mixtes».

Et je fais mienne la conclusion du journal: «C'est peut-être un pas vers une reconnaissance et une complémentarité entre ces deux approches».

Catherine Dubuis

Sources: *Uniscope*, l'hebdomadaire de l'UNIL, n° 125, 9-15 décembre 1991. *Médecins sans frontières Suisse*, n° 22, hiver 1991. *J'achète mieux*, n° 197, novembre 1991.

circonstance atténuante: les députés sont plus prompts à décréter des coupes linéaires dans les budgets qu'à assumer la responsabilité politique de leurs effets, et donc à désigner clairement les services que l'Etat doit cesser de produire.

Cette coupe est évidemment la plus stupide qui soit. Ne pas apprendre aux étrangers la langue dans laquelle ils suivent leur scolarité, c'est rendre un mauvais service aux autres élèves des classes dans lesquelles ils se trouvent. C'est aussi une décision d'une rare incohérence: le Conseil d'Etat n'a jusqu'à maintenant pas manqué une occasion de se plaindre du manque de permis de travail dont il dispose pour la main-d'œuvre étrangère. Si l'économie vaudoise a besoin pour fonctionner d'ouvriers dont la formation ne lui a rien coûté, il est indécent de refuser d'en payer le prix, à savoir, entre autres, un enseignement de qualité pour leurs enfants. Il y aurait aussi quelque chose à dire à ce chapitre sur les bénéfices que procure cette main-d'œuvre à de nombreuses entreprises et sur son coût social qui, lui, doit évidemment être pris en charge par l'Etat. C'est encore une décision facile et lâche: il n'y a pas de lobby des élèves étrangers — ils n'ont d'ailleurs, ni eux ni leurs parents, le droit de vote —, comme il y a des groupes de pression dans tant d'autres domaines qui ont réussi à sauver quelques meubles.

Ces 300 000 francs sont surtout une économie qui risque de coûter cher à long terme. Les cours de français font partie de l'intégration des enfants étrangers. Les supprimer, c'est compromettre cette intégration et créer les conditions pour qu'une partie de cette population doive plus tard être prise en charge par les services sociaux. Puisque la fibre humaniste ne semble plus inspirer les débats du Parlement vaudois, les députés auraient au moins pu se poser une question d'ordre économique: combien cette économie coûterait-elle à l'Etat de Vaud dans dix ans? ■

Ce qu'ils ont omis de dire

(jd) A l'occasion de sa dernière rencontre avec la presse, Marcel Blanc, responsable des travaux publics vaudois, a

lancé un cri d'alarme: la demande croissante d'électricité — supérieure à la moyenne suisse —, le moratoire nucléaire, le retard pris par les projets de Cleuson-Dixence et de ligne à très haute tension Galmiz-Verbois, l'augmentation des débits minimaux exigée par la protection des eaux vont conduire à une rupture de l'approvisionnement électrique du canton. Et le magistrat de préconiser une simplification des procédures fédérales — en clair une réduction des droits d'opposition et de recours — pour mieux affronter cette situation d'urgence. Si M. Blanc, au seuil de la retraite, était allé au fond des choses, il aurait pu ajouter que les autorités vaudoises, et avec elles les distributeurs d'électricité, ont misé durant trop longtemps sur un accroissement illimité de la demande d'énergie qu'ils ont cru pouvoir couvrir grâce à l'énergie atomique, malgré l'opposition répétée de la population vaudoise. Cette fuite en avant s'est notamment traduite par la promotion inconsidérée du chauffage électrique et par une politique singulièrement peu imaginative et dynamique au titre des économies d'énergie. Dès lors il est un peu facile, voire même mesquin, de se soustraire à ses responsabilités et de faire croire que la politique énergétique passe, pour l'essentiel, par la mise au pas de ceux que préoccupent la nature et les paysages.

Il est un autre personnage qui a manqué une occasion de se taire, c'est le promoteur et agent immobilier Bernard Nicod. Le Conseil national, au dernier moment et un peu par surprise, a refusé d'abroger l'arrêté urgent qui interdit la revente des immeubles durant un délai de cinq ans. Cette mesure, à vrai dire, ne nous a jamais totalement convaincus: décidée beaucoup trop tardivement, elle est aujourd'hui inutile vu la situation du marché immobilier. Mais quant à dire comme le promoteur romand, moins fringant qu'à l'accoutumée, que cette décision constitue le coup de grâce au secteur immobilier et à mettre à son compte «des milliers d'entreprises acculées à la faillite, 100 000 chômeurs dans les mois qui viennent, une situation de crise dramatique», il y a un pas que la plus élémentaire décence devrait interdire de franchir. Les jongleurs financiers de l'immobilier n'ont pas rechigné à engranger des bénéfices considérables tant que le vent leur a été favorable; qu'ils aient maintenant l'honnêteté élémentaire d'assumer la responsabilité de la tempête qu'ils ont déclenchée. ■